

INSTRUIIONS AU LIEU D'INTERDIRE

Par Anne Skouvaklis

Menznau (LU), 27 février 2013. Un homme entre dans la scierie où il travaille, armé. Bilan : cinq morts et cinq blessés. Cette affaire a été tournée et retournée dans tous les sens par les médias suisses et internationaux. Elle a relancé bien entendu la question délicate des armes en Suisse. Mais on ne demande jamais leur avis aux professionnels porteurs d'armes. Rencontre avec Patrick Carruzzo, spécialiste de la sécurité.

Anne Skouvaklis : Patrick Carruzzo, vous êtes directeur de l'Académie Suisse de sécurité et moniteur de tir. Les armes sont votre quotidien...

Patrick Carruzzo : Mon quotidien, je ne sais pas. Mais c'est sûr que j'ai un goût pour les armes. Et j'apprécie le tir parce que c'est quelque chose qui calme. Qui nous calme nous-mêmes, j'entends, pas les autres.

A.S. : Vous pensez que tirer sur ses collègues a calmé le tireur de Menznau ?

P.C. : Probablement pas. Il a utilisé une arme à feu comme moyen de parvenir à ses fins. Mais s'il n'avait pas eu d'arme à feu, il se serait servi d'autre chose, une batte de baseball ou un couteau. Donc je ne pense pas que le problème soit un problème d'armes. Des fous, il y en aura toujours !

A.S. : Mais les connaissances du tireur disent qu'il avait l'air sain d'esprit.

P.C. : Vous comme moi, on peut un jour péter les plombs. Est-ce que je suis plus dangereux parce que j'ai des armes ? Ce n'est pas dit que je m'en serve. Et tous ceux qui pètent les plombs n'utilisent pas des armes pour tuer leurs voisins.

A.S. : En tant que professionnel, vous ne recommanderiez donc pas de limiter davantage l'accès aux armes.



Patrick Carruzzo

P.C. : La loi fédérale sur l'acquisition des armes est claire. Il faut remplir un certain nombre de critères : il faut avoir dix-huit ans,

un casier judiciaire vierge, il ne faut pas représenter un danger pour soi ou pour les autres... Je pense que ça fait déjà pas mal de critères. Mais le mieux, ce serait d'obliger les gens qui acquièrent une arme à suivre une formation. Comme dit souvent le responsable de la société de tir où je suis inscrit : « Nous, au lieu d'interdire, on préfère instruire ».

A.S. : Qu'est-ce qu'une instruction pourrait apporter de plus ?

P.C. : Il faut former les gens sur les aspects manipulation, entretien et utilisation d'une arme. Une arme à feu n'est pas dangereuse en soi. Une arme pourrait être posée sur la table devant nous, elle ne bougerait pas. Si elle tombait par terre, le coup ne partirait pas tout seul. C'est un individu qui oriente son canon en direction d'une cible et qui presse la détente. C'est une action volontaire. Ce qui est important dans l'instruction, c'est justement cette approche directement liée à l'humain.

A.S. : Donc vous nous dites qu'il faut instruire plutôt que limiter l'accès aux armes. Mais que dire aux gens qui, après des événements comme Menznau, ont peur ?

P.C. : Je pense que les citoyens ont peur parce que, quelque part, l'état n'assure plus leur sécurité. Et c'est normal, il ne peut pas y avoir un policier derrière chaque citoyen. Alors quand on a ce sentiment d'insécurité, à un moment donné, il faut se dire : « OK, le premier rempart contre les autres, c'est moi ! » Il faut prendre ses responsabilités, et peut-être poser une barre derrière sa porte, ou installer un système sécurisé pour ses vitres. Ce qui compte c'est la prévention. Pour que les gens ne deviennent pas des victimes. Parce que j'ai vu assez de victimes pour savoir que l'on met du temps à se reconstruire...